

### La prescription du pharmacien en équipe de soins primaires : osons !

Paris, le 13 mars 2019

----

Le plan "Ma Santé 2022" et la prochaine Loi Santé, qui font actuellement l'objet de débats parlementaires, ont pour objectif d'améliorer la Santé des Français, notamment en garantissant un accès facilité aux soins, avec un souci de qualité renforcée.

La constitution et le développement d'équipes pluriprofessionnelles de soins primaires, et particulièrement des Maisons de Santé, s'inscrivent, depuis plus de dix ans, dans cette logique. Ces équipes comprennent des médecins généralistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des podologues... et aussi des pharmaciens, tous unis dans un projet de santé. Celui-ci comprend des actions de coordination, des protocoles, des outils communs (dont le système d'information partagé), avec comme repères la qualité et la sécurité des prises en charge.

**La FFMPS porte et accompagne cette dynamique d'équipe.**

L'amendement au projet de loi, soutenu par Thomas Mesnier et adopté en commission des Affaires Sociales ce jour, sur la délivrance de médicaments directement et isolément par le pharmacien, pour des situations fréquemment rencontrées par les professionnels de soins primaires, nécessite de préciser les conditions d'application, c'est-à-dire l'appartenance du pharmacien à une équipe de soins primaires ayant construit des protocoles de coopération.

Il est souhaitable pour l'accès aux soins de nos concitoyens, que les pharmaciens puissent dans des situations aiguës, agir dans le cadre d'une équipe de soins primaires coordonnée, seule garantie de qualité pour le patient. Sous cette condition d'appartenance à l'équipe (qui sous-entend l'application de protocoles validés, le partage de la responsabilité et l'utilisation de systèmes d'information communs), la délivrance par le pharmacien devient possible, sécurisée et reste dans une logique de suivi. \*

La FFMPS est favorable aux évolutions permettant les coopérations entre les professionnels de l'équipe, à partir du moment où elles sont coordonnées, négociées et encadrées par des protocoles. C'est déjà le cas aujourd'hui pour la vaccination et demain avec les infirmiers de pratique avancée.

**Nous espérons qu'il en sera de même avec les pharmaciens !**

—

Plus d'un millier de participants sont déjà inscrits aux Journées de la FFMPS à Dijon les 29 et 30 mars 2019. En découvrant la pluriprofessionnalité et en se découvrant en équipes, ils auront l'occasion de débattre des protocoles de coopération en pluripro, notamment dans l'atelier n°3 intitulé « Quand les protocoles pluripro naissent de l'intelligence collective ».

#### Contacts :

Alice Cabanne, Chargée de communication • [secretariat@ffmps.fr](mailto:secretariat@ffmps.fr) • Tel. 0607970299  
Dr. Pascal Gendry, Président [pascal.gendry@ffmps.fr](mailto:pascal.gendry@ffmps.fr) Tél. 06 16 28 94 74